



Bulletin de préconisation n°1 du 8/03/23

Réalisé par le : CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Taille

La taille est une méthode importante pour la production des oliviers, mais aussi la gestion des maladies du feuillage (limiter l'humidité de la parcelle) et de certains ravageurs. Il est encore possible d'effectuer des tailles d'entretien ou de restructuration. Pour rappel, il est important d'adapter la forme de l'olivier à votre système de récolte et à votre matériel. Pensez bien à améliorer l'accès à la lumière de l'ensemble de l'arbre (couper les gourmands plus hauts que les charpentières, empêcher les arbres de se toucher). N'oubliez pas le juste équilibre feuilles/bois (moins de bois qui consomme de l'énergie à l'olivier).



Irrigation

Depuis novembre, les cumuls de précipitations sont très faibles par rapport aux normales saisonnières sur la majorité des départements oléicoles. Si dans les prochaines semaines voir les prochains jours, il n'y a aucune précipitation sur vos parcelles, surveillez l'humidité de vos sols pour éventuellement déclencher l'irrigation. Pour plus d'informations, regardez la vidéo du bulletin Eau'live : <https://youtu.be/Ae1Z3g8bxAw> (à partir de 3'13").



Fertilisation

Dans les secteurs où des précipitations sont annoncées, c'est le moment idéal pour épandre vos engrais afin qu'ils bénéficient de ces pluies pour passer en solution dans le sol et être assimilables par les oliviers. Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux, notamment l'azote, tout au long de la période de croissance de l'arbre.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Les températures relativement douces et les prochains épisodes pluvieux prévus dans différents départements sont favorables au développement des maladies fongiques. Selon les notations réalisées dans le cadre du réseau BSV, le risque estimé est faible à fort en fonction des secteurs. Selon vos conditions climatiques, prévoyez des applications contre les maladies du feuillage afin de protéger les arbres des prochains épisodes contaminants (action préventive).



Cochenille : Des cochenilles ont déjà pu être observées dans les vergers, restez vigilants.

Teigne : Des dégâts de teigne et des chenilles ont été observés dans certaines parcelles. Surveillez bien vos parcelles ! À ce stade il n'y a pas de risque.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Fertilisation

Déterminer les quantités d'engrais à apporter

La fertilisation est un facteur de production important car elle joue un rôle majeur dans la productivité du verger. Elle doit être raisonnée en fonction des capacités de production de votre verger, du type de sol, des conditions météorologiques (fréquence, intensité et distribution des précipitations), de la formulation des produits utilisés et de leur mode d'application.

Avant d'établir votre plan de fumure, il faut connaître les caractéristiques de votre sol.

Pour cela il est préférable d'avoir réalisé un profil de sol de vos parcelles afin de déterminer votre type de sol et sa profondeur (zone d'exploration des racines, horizons, textures, etc.).

Ensuite il convient d'effectuer régulièrement (tous les 4 ans par exemple) des analyses de sol afin de déterminer leurs paramètres physico-chimiques comme les teneurs en éléments minéraux, le taux de matière organique et la CEC (capacité d'échange cationique) pour appréhender leur fertilité. L'analyse de la biologie du sol (activité biologique et biomasse microbienne) vous donne également des indications sur la qualité biologique de votre sol comme sur sa capacité de minéralisation de la matière organique.

Le calcul des besoins* en éléments fertilisants se fait en fonction du potentiel de production envisagé :

Production	Base de calcul : Pour 1 kg d'olives	Pour 3 tonnes/ha d'olives à produire	Pour 5 tonnes/ha d'olives à produire	Pour 10 tonnes/ha d'olives à produire
N (Azote)	10 g	30 U	50 U	100 U
P (Phosphore)	4 g	12 U	20 U	40 U
K (Potasse)	18g	54 U	90 U	180 U
Mg (Magnésium)	3 g	9 U	15 U	30 U

1 U = 1 kg/ha

* Il s'agit des besoins théoriques et non des quantités à apporter.

Il est généralement conseillé de majorer la dose estimée d'azote de 25 à 50 % pour combler les pertes (lessivage, dénitrification, volatilisation, immobilisation).

Pour ajuster votre plan de fumure, vous pouvez aussi :

- Réaliser des analyses foliaires, elles donnent l'état nutritionnel de l'arbre au moment du prélèvement et permettent de détecter d'éventuels désordres dans l'assimilation de nutriments (carences ou excès). Il est conseillé de les réaliser lors du repos végétatif des arbres en hiver et au stade de durcissement du noyau (juillet/août) lorsque les éléments nutritifs sont les plus stables dans l'arbre. En fonction de ces analyses, vous pouvez ajuster les apports de fertilisants au sol ou en foliaire.

Pour vous aider à réaliser une fertilisation adaptée aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de votre verger :

- Contactez les techniciens oléicoles de votre secteur, ils sauront vous conseiller au mieux et pourront vous aider à concevoir votre plan de fumure.
- Pour d'avantage d'informations sur la fertilisation des oliveraies, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>
- Pour des informations sur les analyses foliaires et de sol, le protocole de prélèvement et des tarifs préférentiels auprès du laboratoire partenaire : <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2023/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

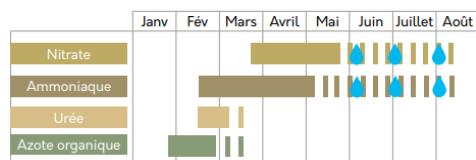
Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Les différents types d'apports et leurs périodes associées :

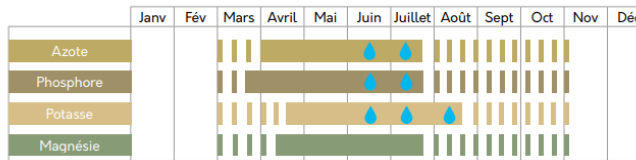
DÉTERMINER LES PÉRIODES D'APPORTS

Période d'apport pour les engrais azotés au sol



☹ = assimilation en présence d'eau (précipitations et/ou irrigation)

Période d'assimilation des nutriments



Périodes d'apport et d'assimilation des nutriments. Extrait du Cahier de l'oléiculteur 2023. Les barres pleines sont les périodes optimales d'apport.

Il est **conseillé de fractionner les apports** pour garantir une disponibilité des éléments pour la plante au moment où elle en a besoin. Les apports d'engrais au sol ont besoin d'eau (précipitations ou irrigation) pour être assimilés par les arbres. **Appliquez les engrais au sol si possible avant une pluie !**

Les types de fertilisants sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Types de fertilisants	Description - teneurs en éléments fertilisants	Apport d'humus	Vitesse de libération des nutriments*	Périodes d'apport
Amendements organiques (Tourteaux et composts)	Matières carbonées principalement végétales C/N élevé Très faible teneur en NPK (<3%) et total < 7 %	Fort	Pas ou peu de libération d'éléments minéraux.	Dès l'hiver Fractionnement possible tout au long de l'année.
Engrais organiques	Mélanges de matières animales et végétales. Apportent de l'humus au sol et des éléments nutritifs. (N ou P ou K >3%)	Fort	Faible	Fin d'hiver, fractionnement jusqu'en été possible. Incorporation par léger travail du sol conseillée.
Engrais organominéraux	Association d'engrais organiques et d'éléments minéraux	Moyen	Moyen	De la fin de l'hiver au printemps. Fractionnement en 3 ou 4 apports conseillé.
Engrais minéraux	Éléments uniquement sous forme minérale (NPK et autres) directement assimilables par l'arbre	Aucun	Forte	De la fin de l'hiver à l'automne Fractionnement des apports fortement conseillé.

* la vitesse de libération des éléments minéraux dans le sol dépend du contexte pédoclimatique de la parcelle (type, température et humidité du sol) ainsi que de la gestion du sol. Il est donc difficile d'indiquer un délai en mois de libération après apport. Elle dépend également de la forme solide ou liquide des engrais.

Si vous voulez compléter la fertilisation lorsque les engrais ont des difficultés à pénétrer dans le sol et à être assimilés par les arbres à cause d'un manque de précipitations, de la mauvaise qualité du sol (tassement, blocage, ect.) ou de l'absence de système d'irrigation adapté, vous pouvez éventuellement utiliser des engrais foliaires. L'assimilation des éléments (surtout N et K) par l'arbre est directe.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



La matière organique joue un rôle très important dans la qualité et la fertilité du sol. Elle permet de :

- augmenter la stabilité structurale du sol ;
- augmenter la capacité de rétention en eau du sol, elle agit comme une éponge ;
- stocker du carbone dans le sol ;
- augmenter le stock d'éléments nutritifs du sol qui pourront être minéralisés pour être assimilés par l'olivier ;
- favoriser la biomasse et l'activité microbienne.

En général, favoriser la matière organique permet au sol d'être plus résilient face aux événements climatiques (sécheresse, érosion, ...) et augmente sa fertilité en favorisant le complexe argilo humique, la vie biologique, le stock de carbone et de nutriments du sol.



- L'azote minéral est très lixiviable : de fortes pluies ou apports d'eau juste après apport d'azote minéral peut lessiver le sol avant que l'azote soit assimilé par l'arbre et polluer les nappes phréatiques et cours d'eau.

- Des apports trop importants d'amendements ou engrais organiques à fort rapport C/N, risquent de provoquer une faim d'azote (consommation de l'azote du sol afin de dégrader la matière organique, non disponible pour l'olivier).



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Climat

Globalement, ces derniers mois sont marqués par des précipitations anormalement faibles. Malgré les faibles précipitations, les épisodes humides accompagnés de températures supérieures à 10°C créent des épisodes favorables au développement de la cercosporiose et de l'œil de paon. Concernant la cercosporiose, les symptômes visibles peuvent apparaître plusieurs mois après la contamination des feuilles, il est donc quasiment impossible de constater l'impact des événements climatiques récents sur le développement de la maladie.

Observations

D'après le BSV n°1, le risque est faible à modéré pour l'œil de paon et faible à fort pour la cercosporiose dans la majorité des secteurs. Des symptômes de cercosporiose sont observés dans de nombreuses parcelles, et la défoliation peut être importante dans certaines zones.

Préconisations

En fonction de votre estimation du risque sur vos parcelles, afin de prévenir de nouvelles contaminations, il peut être nécessaire de protéger vos vergers contre le développement des maladies du feuillage. Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant** que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations.

Après la taille, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques fongiques à cause des blessures engendrées par les travaux de taille.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- *Les cuivres :*

Le **positionnement et la qualité de l'application** déterminent l'efficacité de vos traitements, plus que la forme et la formulation. D'après certaines études en vigne, près de 50 % de la quantité de cuivre serait lessivé après les 5 premiers millimètres de pluie. **Soyez donc attentif à vos renouvellements et vérifier les DAR !**

Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à **ajouter un adjuvant aux traitements cupriques.**

- *Les autres matières actives disponibles :*

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Pyraclostrobine	Matière active non utilisable en AB Translaminaire et donc non lessivable Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum 2 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum de 21 j entre 2 applications Positionnement intéressant avant de fortes précipitations - DRE 48 h
Dodine	Matière active non utilisable en AB Translaminaire et donc non lessivable Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum ATTENTION , applications possibles à partir du stade BBCH 11 (premières feuilles étalées) 2 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum de 7 j entre 2 applications Positionnement intéressant avant de fortes précipitations - DRE 24 h Ne provoque pas la chute des feuilles contaminées
Polysulfure de calcium	Le Curatio est un produit de biocontrôle utilisable en AB Dose maximale d'emploi : 16 L/ha ATTENTION , applications possibles à partir du stade BBCH 11 (premières feuilles étalées) Dérogation d'utilisation sur Olivier*Trt Part.Aer * Maladie de l'œil de paon et cercosporiose valable depuis le 10/02/23 jusqu'au 10/06/23 Positionnement : (ne pas traiter T°C >28°C) - 3 appli max - intervalle min : 5 jours – DRE 48 h

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Quels que soient les produits que vous choisissez d'appliquer, **l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2023 : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>**

Afin de lutter contre les maladies du feuillage, d'autres méthodes (prophylaxie) comme l'aération du verger et sa nutrition, doivent être mises en œuvre :

- La taille des oliviers doit permettre une bonne aération du feuillage et ainsi limiter le développement des maladies et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison.
- Une bonne fertilisation des arbres, adaptée à leurs besoins, favorise le renouvellement du feuillage.
- Un bon réglage de votre pulvérisateur pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement.



Cochenille

Observations

D'après le BSV n°1, des foyers ont été observés dans certaines parcelles.

Évaluation du risque

Le risque évalué, d'après le BSV n°1, est **faible à modéré** en fonction des différents secteurs.

Préconisations

Vérifiez que les cochenilles soient vivantes : écrasez les cochenilles et regardez si vous observez la présence de « jus ».

- Si vous avez des **cochenilles vivantes** au stade hivernant (L3) et que le **niveau d'infestation est élevé**, vous pouvez éventuellement appliquer des **huiles minérales blanches** (Huile de paraffine) en tant que *Traitements généraux** *Traitements Parties Aériennes** *Stades Hivernaux ravageurs*. Ces huiles agissent par asphyxie sur les œufs, les jeunes stades fixés et les formes hivernantes en bloquant les échanges gazeux avec l'extérieur.
- Les branches très infestées de l'arbre peuvent être supprimées par la taille. Attention toutefois à ne pas trop dénuder la partie supérieure de la frondaison, ce qui risquerait de causer des brûlures au cours de l'été.



Teigne

Observations

D'après le BSV n°1, des dégâts de teigne sur feuille et quelques stades vivants (chenilles) ont été observés dans certains départements.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Évaluation du risque

Le risque évalué, d'après le BSV n°1, est **faible** à **modéré** en fonction des différents secteurs. Si vous avez des mines rondes ou en forme de « C », alors vous avez une population de teigne active.

Préconisations

Pour l'instant, surveillez juste vos parcelles !